

Violences faites aux femmes à Monaco en 2024

Cette publication présente les principales données disponibles sur les violences faites aux femmes à Monaco durant l'année 2024. Réalisée à la demande et avec le support du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, elle dresse un état des lieux de ces violences selon différents indicateurs mesurables. Ces informations ont été récoltées et analysées par l'IMSEE auprès des différentes sources institutionnelles, associatives ou encore d'établissements de santé, identifiées comme référentes sur cette thématique en Principauté de Monaco.

La lecture de ces résultats doit être faite avec une précaution indispensable, du fait de la multiplicité des sources et des méthodologies de comptage utilisées (voir avertissement et notes méthodologiques ⁽¹⁻³⁾).

Recenser, objectiver et étudier ce phénomène est indispensable pour orienter l'action publique et apporter des réponses efficaces et adaptées afin de mieux lutter contre ce fléau. C'est également un levier pour mobiliser l'ensemble de la société contre ces violences.

AVERTISSEMENT : Compte tenu du caractère hypersensible des informations recueillies, de la taille du périmètre ainsi que du décalage temporel dans le suivi des dossiers, les résultats présentés dans ce document s'entendent entité par entité et doivent être considérés indépendamment les uns des autres. Les effectifs recensés ne traduisent pas le suivi de parcours des individus comptabilisés dans les différents organismes. Ainsi les résultats présentés ne sont pas comparables entre eux et ne doivent en aucun cas être additionnés.



Source : Direction
de la Sûreté Publique

Faits de violences enregistrés par la Direction de la Sûreté Publique en 2024

- **60 cas de violences** commises envers les femmes en 2024 ont été recensés par les services de la Police, contre 68 en 2023⁽⁴⁾.
- **Dans plus des trois-quarts des cas**, l'auteur présumé des faits est **connu** des femmes victimes de violences et **près d'un cas sur trois** concerne un **conjoint ou ex-conjoint**. 3 hommes ont également été victimes de violences de la part de leur conjointe ou ex-conjointe dans l'année.
- **41 %** des faits sont commis au **domicile** de la victime ou de l'auteur des violences.
- **63 %** de ces femmes victimes résident en **Principauté de Monaco**.
- Les femmes victimes de violences sont âgées de **35 ans** en moyenne et l'âge moyen des auteurs de violences est de **44 ans**.
- **La moitié des cas de violences** envers les femmes impliquent des faits de **violences physiques** et plus d'un quart concernent des **violences sexuelles, y compris viol**.
- **48 plaintes** et **3 mains courantes** pour des violences commises envers des femmes en 2024 ont été déposées auprès de la Sûreté Publique.



Source : Direction des
Services Judiciaires -
Parquet Général

Traitement judiciaire des affaires de violences en 2024

- Selon les informations du Parquet Général, **32 procédures** ont été ouvertes en 2024 pour des cas de violences envers les femmes, contre 35 en 2023.
- Ces procédures impliquent dans **58 %** des cas des faits de **violences physiques**, **26 %** des **violences sexuelles, y compris viol** et **16 %** du **harcèlement**.
- À ce jour, **4 condamnations** ont été prononcées et **6** de ces affaires ouvertes en 2024 ont été **classées sans suite**. Sur les 35 affaires ouvertes en 2023, 8 condamnations ont été prononcées et 13 affaires ont été classées sans suite.



Source : Centre Hospitalier Princesse Grace

Victimes de violences recensées au Centre Hospitalier Princesse Grace en 2024

- En 2024, **150 femmes** admises dans un service hospitalier ont déclaré avoir subi des violences dans l'année (146 pour l'année 2023), dont **74 % des violences physiques**, **25% des violences psychologiques** et **6 % des violences sexuelles, y compris viol.**
- Ces victimes sont âgées de **36 ans** en moyenne.
- **39** de ces femmes victimes habitent à **Monaco**, soit **plus du quart.**



Source : Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

Victimes de violences reçues par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales en 2024

- **45 femmes** victimes de violences ont été reçues par l'association en 2024, dont 38 pour des faits commis dans l'année (41 et 27, respectivement en 2023). 2 hommes ont également été reçus par l'association en 2024 contre 5 l'an passé.
- **Près des deux-tiers** des femmes victimes reçues par l'association résident à **Monaco.**
- Les femmes victimes ont **43 ans** en moyenne.
- Dans **près de la moitié des cas**, les violences sur les femmes ont été commises par le **conjoint ou ex-conjoint** de la victime (aucun cas similaire reporté chez les hommes).
- **51 %** des cas de violences recensés contre les femmes reçues par l'AVIP en 2024 impliquent des **violences psychologiques**, **44 % des violences physiques**, **33 % du harcèlement**, **31 % des violences économiques** et **18 % des violences sexuelles, y compris viol.**



Source : Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

Victimes de violences reçues par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales en 2024

- La Direction de l'Action et de l'Aide Sociales a recensé **6 cas** de violences commises envers des femmes en 2024 (10 en 2023), dont 5 par un conjoint ou ex-conjoint. Les **deux tiers** des cas impliquent des faits de **violences psychologiques, économiques et/ou du harcèlement.**



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- (1) L'unité de compte est le fait de violence déclaré par la victime auprès des Services de police, du Parquet, des Services hospitaliers, de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales. Ainsi, les chiffres présentés ne rendent compte que de la partie quantifiable et révélée de l'ensemble des violences commises envers les femmes, ils peuvent donc être sous-évalués.
- (2) Une même femme victime peut avoir été comptabilisée plusieurs fois, par exemple si elle a déclaré plus d'un cas de violence dans l'année ou si elle s'est présentée à différents services comptabilisant les faits de violence.
- (3) Les définitions utilisées dans le cadre du recensement des faits de violence commis envers les femmes découlent des recommandations du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).
- (4) Le chiffre publié pour l'année 2023 en janvier 2024 a été revu à la hausse en raison des déclarations tardives et des nouveaux cas reportés en 2024 pour des faits commis en 2023. Pour ces mêmes raisons, le chiffre indiqué pour 2024 est également susceptible d'augmenter dans l'année.



Comité pour la promotion
et la protection des droits des femmes
Ministère d'État
Place de la Visitation
98000 Monaco
www.dfm.mc



Institut Monégasque de la Statistique
et des Études Économiques
9 rue du Gabian
98000 Monaco
www.imsee.mc